

XII. Visiter les malades avec le plus grand empressement, surtout s'ils sont pauvres et ignorans; et ne pas attendre les derniers momens pour les préparer au saint Viatique. Après qu'ils sont administrés, les voir aussi souvent que possible.

XIII. Pour établir et conserver l'esprit de piété parmi les fidèles, favoriser de tous ses efforts, la fréquentation des Sacremens, les dévotions solides, celles surtout qui ont pour objet l'adorable Eucharistie, le Sacré Cœur, la très sainte Vierge.

XIV. Porter le plus grand intérêt aux Séminaires; cultiver avec soin les vocations naissantes; étendre l'œuvre si admirable de la *Propagation de la Foi*; exciter les fidèles à la dévotion à la Passion de Notre-Seigneur, au chemin de la Croix et à Notre-Dame des Sept Douleurs.

XV. Observer fidèlement le précepte rigoureux de la résidence; ne point sortir du Diocèse, sans une permission par écrit de l'Evêque, ne point aller à la chasse sans une semblable permission; accepter rarement à manger hors de chez soi, éviter de donner soi-même de grands repas, et ne s'écarter jamais des saintes règles de la sobriété.

XVI. Aimer charitablement tous ses confrères, ne se lier particulièrement qu'avec ceux qui ont bien l'esprit de leur saint état; ne se permettre jamais de délassemens contraires au caractère sacré dont on est revêtu; se garder de tout ce qui porte à la dissipation; conversations gaies, mais graves et importantes, sur les devoirs de son état et les moyens à prendre pour procurer la gloire de Dieu. Avertir l'Evêque aussitôt que quelque confrère voisin tombe sérieusement malade, pour qu'il puisse le faire assister par le Prêtre qui conviendrait au malade, et qu'il ne soit pas abandonné seul dans sa cure, pendant un tems si critique.